

**Zeitschrift:** Bulletin / Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten =  
Association Suisse des Professeurs d'Université

**Herausgeber:** Vereinigung Schweizerischer Hochschuldozenten

**Band:** 25 (1999)

**Heft:** 4

**Artikel:** Pourquoi une Association suisse des professeurs d'Université?

**Autor:** Ruedin, Roland

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-894085>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 20.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Pourquoi une Association suisse des professeurs d'Université?

Roland Ruedin

L'Association suisse des professeurs d'Université, dont l'activité a toujours été relativement modeste, a-t-elle encore une raison d'être?

A première vue, on pourrait en douter. D'une part, les rectorats sont organisés pour être de plus en plus forts; d'autre part, de nombreuses associations de professeurs existent, que ce soit localement, dans le cadre d'une université déterminée, ou sectoriellement, par discipline ou groupement de disciplines, sur un plan régional ou national.

N'est-ce pas suffisant? Certainement pas. Les rectorats, tout à fait légitimement, représentent la communauté universitaire dans son ensemble, professeurs, étudiants, corps intermédiaire, personnel administratif et technique. Ils favorisent les intérêts de l'ensemble de la communauté. Ils ne peuvent privilégier ceux d'une composante. Ils sont appelés, par conséquent, à faire de nombreux compromis.

Les associations de professeurs sectorielles s'occupent essentiellement de questions d'ordre scientifique propres à la (ou aux) discipline(s) concernée(s). Les associations de professeurs locales s'intéressent à la fois aux problèmes universitaires en général et aux problèmes propres à l'université concernée. Elles ont une audience au niveau du canton concerné, beaucoup moins au niveau national.

L'Association suisse complète le tableau. Elle représente la clé de voûte de l'édifice. Elle rassemble, concentre les efforts des associations régionales, voire supplée à leur absence. Elle leur offre une ouverture en leur permettant d'échanger leurs idées. Elle se doit d'être une interlocutrice reconnue et efficace au niveau national et international. Encore faut-il distinguer deux grands domaines:

- le domaine professionnel
- le domaine social

### Domaine professionnel

*Plan interne: forum de discussion*

L'Association suisse est un forum de discussion entre tous les professeurs des universités suisses. Elle favorise les échanges sur toutes les questions relatives à leur mission et à leur statut. Elle leur permet de se mettre en question, de s'aider à progresser dans l'exécution de leurs tâches. Elle est un moyen de créer et de resserrer les liens entre eux.

Dans ce but, l'assemblée générale biennale, à caractère en partie administratif, joue un rôle plutôt modeste. Elle devra être complétée par d'autres réunions destinées à la formation, à la discussion de thèmes d'intérêt général. Peut-être serait-il utile de prévoir, dans le Bulletin de l'Association, une rubrique ouverte aux membres, un courrier des lecteurs, qui pourrait servir à lancer des idées, à faire des suggestions, à prendre position sur des sujets déterminés. L'ouverture d'un site internet pourrait aussi être envisagée.

*Plan externe: représentation***En matière de politique universitaire**

Institutionnellement, la politique de l'enseignement et de la recherche est déterminée par divers organes, notamment au niveau des universités, des cantons et de la Confédération.

Matériellement, les professeurs sont responsables, outre de leur propre enseignement et de leur propre recherche, de l'enseignement et de la recherche en général, ainsi que de la relève, dans leur université, dans leur canton, dans leur pays. Ils sont les professionnels de ces questions. Ils leur consacrent à long terme tout leur temps ou une partie importante de leur temps.

Certes, les professeurs sont représentés dans certains organes de décisions, mais rarement en tant que tels. Il est important qu'ils le soient, vu leur responsabilité générale en matière d'enseignement et de recherche, ainsi que de relève, et qu'ils puissent intervenir comme interlocuteurs à part entière dans toutes les questions touchant à l'enseignement et à la recherche.

L'Association suisse, forum de discussion, ne doit pas se borner à une activité interne, elle doit aussi avoir comme fonction de s'exprimer au nom de ses membres sur le plan externe, de représenter les professeurs auprès des centres de décisions, dans le but de faire valoir leurs options.

**En matière de publicité**

L'Association pourrait offrir une tribune aux collègues qui désirent faire connaître leurs activités, pour autant qu'elles soient jugées d'intérêt général. Certaines initiatives originales, parfois un peu marginales pour faire l'objet d'une publicité par les canaux habituels, pourraient être diffusées par l'Association.

**En matière de statut personnel**

Le statut personnel des professeurs d'université est en pleine évolution. Aux tâches traditionnelles de l'enseignement et de la recherche viennent s'en ajouter d'autres, toujours plus envahissantes et plus lourdes: administration, marketing, recherche de fonds pour financer une partie plus ou moins grande des activités d'enseignement et de recherche, rapports avec la cité. Elles empiètent nécessairement sur celles de base. Ainsi, les professeurs sont de plus en plus sollicités.

Non seulement ils doivent être de bons enseignants et de bons chercheurs, qualités qui ne vont pas naturellement de pair, mais en plus, ils doivent être de bons administrateurs, de bons vendeurs, de bons financiers et de bons communicateurs. Toutes ces qualités sont rarement réunies dans la même personne. Il est nécessaire de faire des choix, dans l'intérêt bien compris de l'enseignement et de la recherche.

Il ne faut pas négliger non plus le fait qu'existent de grandes disparités entre les statuts des professeurs, d'une université à l'autre, d'une petite université par rapport à une grande (politique de relève, politique d'engagement, conditions d'engagement, charges administratives, moyens à disposition, traitements).

Afin de faire prendre conscience de ces réalités aux organes de décisions, aux autorités politiques et au public, une représentation organisée des professeurs par l'intermédiaire d'une association est indispensable.

#### *Collaboration avec les associations étrangères*

L'importance des associations de professeurs est beaucoup mieux reconnue à l'étranger. Dans les pays qui nous entourent, l'association nationale des professeurs d'université joue un rôle déterminant. Elle regroupe un pourcentage élevé des professeurs, est organisée de manière efficace, dispose de moyens importants, propose de nombreux services, est un interlocuteur privilégié des autorités.

Il est nécessaire qu'en Suisse notre association joue un rôle semblable, afin de pouvoir collaborer plus efficacement avec les associations voisines.

#### **Domaine social**

Les statuts de l'Association prévoient comme but fondamental la promotion de la culture au sens large du terme, c'est-à-dire de l'ensemble des connaissances et des valeurs de notre civilisation.

Dans ce domaine, les professeurs d'université ont sans aucun doute une grande responsabilité. D'une part, ils jouissent de connaissances privilégiées, certes partielles, mais dont l'Association peut favoriser la mise en commun. D'autre part, beaucoup plus que les autres chercheurs, ils sont indépendants, donc plus facilement objectifs. S'ils sont conditionnés par leur éducation et leur milieu, ils ne sont pas liés par des intérêts économiques immédiats, par un employeur attendant d'eux une attitude déterminée. Ils ne font pas partie d'un lobby. Ils n'ont pas d'intérêts particuliers à défendre. Ils font profession de tendre au vrai.

Dans ce contexte, leurs découvertes, l'appréciation qu'ils en font, sont évidemment particulièrement déterminantes. Il serait souhaitable qu'ensemble, au moins par discipline, par groupe de disciplines voisines, ils prennent davantage position sur les grandes questions de notre temps. Mieux que beaucoup d'autres, ils connaissent les tenants et les aboutissants des actions humaines.

Certes, ils n'ont pas toujours la même interprétation des faits, mais même en cas de divergences, leurs prises de position, objectivement étayées, peuvent rendre de grands services aux milieux qui prennent les décisions. A plus forte raison, dans la mesure où elles concordent, elles ont un impact considérable.

L'Association des professeurs d'Université encourage cette voie, qui vient couronner celles de l'enseignement et de la recherche, dans l'idée d'un service à l'ensemble de la communauté pour une meilleure qualité de vie.